

supprimé les articles au sujet desquels Votre Honneur a soulevé des objections. Il renferme aussi un paragraphe fort secondaire, de nature très technique, qui ne modifie en rien le fond du bill, et que j'aimerais proposer au comité.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, nous y consentons, pourvu que le bill ne subisse ce soir que la première lecture.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp demande à présenter le bill n° C-208 visant à modifier la loi de l'Impôt sur le revenu et basé sur la résolution fiscale que la Chambre a adoptée vendredi dernier. Le ministre a-t-il la permission de présenter ledit projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable M. Sharp propose la première lecture du projet de loi. La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

L'hon. M. Starr: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lira-t-on ce bill pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire quand des exemplaires du bill révisé seront déposés dans nos cases?

M. Fairweather: Le gouvernement bat en retraite mais garde l'initiative.

L'hon. M. MacEachen: Cela montre combien souples nous sommes. Des exemplaires du bill se trouveront dans les cases dès demain matin.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La présidence doit-elle en conclure que la Chambre se formera maintenant en comité des subsides?

Des voix: D'accord.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

SECRETARIAT D'ÉTAT

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—

1c. Salaires et autres dépenses, \$35,000.

[L'hon. M. Sharp.]

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour l'examen des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 du secrétariat d'État, Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, crédit 1c. Le crédit 1c est-il adopté?

M. Nesbitt: Monsieur le président, je voudrais faire quelques brèves observations à ce sujet. J'estime que les membres du nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, une fois organisé, se rendra compte qu'il doit agir pour remédier à ce qui s'est passé dernièrement aux émissions de nouvelles et de commentaires à la télévision de Radio-Canada.

Depuis quelques semaines, on entend des gens dire que le gouvernement a opéré une véritable mainmise sur le service des informations de Radio-Canada et que ces services ne font plus guère que du lavage de cerveau pour le compte du gouvernement. Nous en avons vu un exemple tout dernièrement, après le 19 février, lorsque le premier ministre, à son retour de la Jamaïque, a paru dans une émission télévisée de Radio-Canada. Le premier ministre, a-t-on dit à plusieurs d'entre nous, a paru à la télévision ce soir-là à condition que personne ne lui succéderait sur le petit écran et qu'aucun commentaire ne serait fait sur ce qu'il dirait. Il y a de quoi être alarmé lorsqu'on entend une chose pareille de source bien informée.

On le sait, la télévision est l'un des moyens d'information les plus puissants pour influencer le public.

Depuis quelques semaines, des gens assez obscurs sont devenus très connus du grand public, en trois jours, grâce à la télévision. Je crois que le nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion devrait s'assurer que non seulement le gouvernement au pouvoir n'influencera en rien les organes de diffusion, mais que ceux-ci n'exerceront non plus aucune influence. Voilà qui est très important.

En outre, on a laissé entendre depuis quelques mois, à la Chambre notamment, qu'il y a eu de l'ingérence politique à Radio-Canada. Sans vouloir répéter ce qu'on a déjà dit à la Chambre en d'autres occasions, j'espère bien que le nouveau Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion s'assurera avec le plus grand soin que ni le gouvernement, ni, en fait, aucun parti politique n'exerceront l'apparence même d'un contrôle sur les organes de diffusion. J'espère aussi que le nouveau président de la Société Radio-Canada s'en souviendra lorsqu'il assumera ses nouvelles fonctions.